

COMMUNE DE BILWISHEIM

PROCES-VERBAL SEANCE

du 23 septembre 2025

Nombre de conseillers en exercice : 8

Nombre de votants : 8

L'an deux mil vingt-cinq et le 23 juin à 20.30 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. DENNI Patrick, Maire

Date de la convocation : le 18 septembre 2025

Etaient présents : Patrick Denni – Maire, Daniel Zurn – 1^{er} Adjoint ; Marie-José Holz, 2^e Adjointe, Virginie Brehaut, Christiane Glavasevic, Christian Ertzschedit, Riff Aurélien, Alexandre Groell

Points à l'ordre du jour :

1. Délibération de nomination du secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal du 25 juin 2025
3. Délibération sur le principe de la mise en place d'un auvent au-dessus de la porte d'entrée de la mairie
4. Délibération de redevance d'occupation du sol
5. Délibération pour la mise à disposition d'une salle
6. Délibération modificative budgétaire
7. Délibération modificative pour le règlement d'une créance
8. Divers

1. Délibération de nomination du secrétaire de séance 2025-0015

Conformément à l'article L.2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal désigne son secrétaire de séance lors de chacune de ses séances.

Pour assurer ces fonctions lors de la séance d'aujourd'hui, Monsieur le Maire propose la candidature de : Régine ARBOGAST, secrétaire de mairie.

Adopté à l'unanimité

2. Approbation du procès-verbal du 25 juin 2025 – 2025-0016

Monsieur le Maire demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :
Le conseil municipal après en avoir délibéré approuve le procès-verbal de la réunion 25 juin 2025.

Adopté à l'unanimité

3. Délibération sur le principe de la mise en place d'un auvent au-dessus de la porte d'entrée de la mairie 2025-0017

Souvent évoqué, jamais réalisé, j'aimerais qu'avant la fin de mon mandat ce projet qui profitera à tous, et surtout à ceux qui fréquentent assidûment la mairie, soit enfin concrétisé.

Quand il pleut, il est en effet très désagréable de chercher ses clés, puis d'ouvrir la porte sous une pluie battante.

Le parvis de notre mairie est aussi un lieu où l'on échange des dernières idées après un conseil municipal.

Cet auvent permettra aussi de mettre en place un tapis qui restera au sec et permettra aux visiteurs d'essuyer leurs chaussures avant de pénétrer dans notre belle mairie.

Monsieur le Maire demande par conséquent de bien vouloir m'autoriser à prendre contact avec l'entreprise qui a déjà réalisé l'abribus. Nous aurons ainsi un ensemble cohérent et de qualité.

Nbre de voix pour : 7

Abstention : Christian Ertzscheidt

4. Délibération de redevance d'occupation du sol 2025-0018

Montant de la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil municipal des règles relatives au calcul des redevances pour occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité dont les dispositions sont aujourd'hui codifiées aux articles R. 2333-105 et suivants du Code général des collectivités territoriales.

Il propose au Conseil :

- de calculer la redevance en prenant le seuil de la population totale de la commune issu du recensement en vigueur au 1er janvier 2025 ;
- de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public au taux maximum prévu selon la règle de valorisation définie par les articles du Code général des collectivités territoriales visés ci-dessus et de l'indication du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement ayant décidé de publier les indices et index BTP sous forme d'avis au Journal officiel de la République Française, soit un taux de revalorisation de 57,70 % applicable à la formule de calcul.

Le Conseil municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré :

ADOpte la proposition qui lui est faite concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité.

Adopté à l'unanimité

5. Délibération pour la mise à disposition d'une salle 2025-0019

En vue de la prochaine campagne des élections municipales, Monsieur le Maire propose au conseil la mise à disposition gratuite de la salle de réunion de la mairie qui se trouve au rez-de-chaussée à tous les futurs candidats.

Après délibération le conseil municipal :

- **ACCORDE** la gratuité de location aux groupes politiques du village
- **AUTORISE Monsieur le Maire** à signer tout document y afférent

Adopté à l'unanimité

6. Délibération modificative budgétaire 2025-0020

En 2022 la commune de Bilwisheim a réalisé un PLU communal. Pour se faire elle s'est fait aider par la CAH en tant que prestataire de service qui demande aujourd'hui le paiement de sa prestation. Une convention de prestation a été signée et un avis de paiement a été transmis par la CAH fin 2024. La commune souhaite aujourd'hui payer cette prestation de 29 864 €.

La Commune étant propriétaire de ce PLU "communal "et la CAH n'ayant été qu'un prestataire de service, la commune peut effectivement imputer cette dépense de 29 864€ sur le compte 202 "frais d'étude, d'élaboration, de modification et de prévision des documents d'urbanisme" et par conséquent également récupérer le FCTVA.

Lors du vote de notre budget primitif au mois d'avril ce montant avait été prévu au compte 20415311 chapitre 204.

Le budget primitif 2025 ne prévoyant pas assez de crédits sur le compte 202 chapitre 20, il est nécessaire de faire voter une délibération modificative avant de pouvoir mandater cette dépense.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir adopter la proposition de délibération modificative ci-dessous :

Dépense d'Investissement
compte 20415311 chapitre 204 : - 29 864€
compte 202 chapitre 20 : + 29 864€

Après en avoir délibéré le conseil municipal

- Autorise le maire à faire les écritures comptables nécessaires dans le budget primitif 2025
- Autorise le maire à signer tous les documents y afférent.

Adopté à l'unanimité

7. Délibération modificative pour le règlement d'une créance 2025-0021

L'emprunt de la commune au crédit agricole de Strasbourg a été soldé au mois de juin 2025. Il manque un montant de 45 euros pour solder le compte emprunt. La trésorerie nous demande de faire une délibération modificative afin de régulariser cette situation.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir adopter la proposition de délibération modificative ci-dessous :

Dépense d'investissement :
compte 203 chapitre 20 : - 45.00€
compte 1641 chapitre 16 : + 45.00€

Après en avoir délibéré le conseil municipal

- **Autorise** le maire à effectuer les écritures comptables nécessaires dans le budget primitif 2025
- **Autorise** le maire à signer tous les documents y afférent

Adopté à l'unanimité

8. Divers

Date Halloween : vendredi le 31 octobre 2025, la manifestation se déroulera à Donnenheim

Marché de Noël : 6 et 7 décembre 2025 – Cour de la Mairie de Bilwisheim

Fête de Noël des enfants : Spectacle de Noël des enfants à Kirrwiller, samedi le 20 décembre 2025.

Fête de Noël des aînés : Restaurant A l'Etoile à Wingersheim les 4 bans, dimanche le 21 décembre 2025 à midi.

Tracteur tondeuse : Le tracteur tondeuse de la commune est en panne. Le plateau est rouillé et la courroie de distribution est cassée. Ruffenach nous propose une réparation.

Monsieur Christian Ertzscheidt propose que le tracteur actuel soit équipé d'une tondeuse, il faut contrôler si les possibilités de tonte sont identiques à celle du petit tracteur. Nous avons des endroits exigus.

Monsieur Riff Aurélien informe qu'il a une tondeuse qu'on pourrait monter sur le tracteur Kubota.

Entretien des caniveaux : Monsieur Daniel Zurn propose l'achat d'une machine sur roulette avec chalumeau pour la gestion des mauvaises herbes ; ce serait une solution par rapport à l'utilisation des produits de type désherbants qui sont proscrits.

Monsieur Christian Ertzscheidt n'est pas favorable au chalumeau, il est plutôt favorable à la brosse pour les mauvaises herbes.

La solution idéale est d'avoir une machine de base et d'équiper cette machine avec les différents ustensiles pour l'entretien des extérieurs.

Date pour le prochain conseil municipal d'ici fin novembre : mardi le 25 novembre 2025 à 20h30.

Incivilités : Monsieur Christian Ertzscheidt signale que la gestion des chiens devient de plus en plus gênante. Beaucoup d'endroits sont jonchés de crottes de chien. La mise en place de canisites devient urgente.

SIVU Sportif Bilwisheim – Donnenheim : Monsieur Christian Ertzscheidt signale le manquement de tonte régulière le long du terrain de tennis.

Plusieurs anomalies sont signalées par les conseillers municipaux : manque un morceau de grillage, le tobogan présente de signes de fatigue (corde cassée, escalade dangereuse), le vérin du portillon d'accès est cassé. Monsieur le Maire demande au Président du SIVU de remédier à ces manquements afin que le city-stade soit aux normes.

Eclairage public : Depuis quelques jours les horaires de l'éclairage public ont été changés. Dorénavant l'éclairage nocturne sera coupé de minuit à 5h du matin. Cette mesure concerne toutes les communes de la Communauté d'Agglomération de Haguenau

Monsieur le Maire remercie les participants et clos la séance à 22h00.